Centre
de services scolaire
des Chênes
Québec

Initiales
de la présidente

PROCÈS-VERBAL **Nº 050**
CONSEIL D'ADMINISTRATION **28 octobre 2025**

PROCÈS-VERBAL de la cinquantième (50e) séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Chênes, tenue le mardi, 28 octobre 2025, à 19 h 30, au siège social du CSS des Chênes *(Immeuble Saint-Frédéric)*, salle multifonctionnelle, 457 rue des Écoles, Drummondville, sous la présidence de madame Annie Boileau.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

Membres représentant les parents :

POSTE VACANT, représentant des parents – District 1
Mme Annie Boileau, représentante des parents – District 2 **(P)**
Mme Karen Lamothe, représentante des parents – District 3 **(P)**
M. Jean-Claude Massé, représentant des parents – District 4 **(P)**
Mme Myriam Vigneault, représentante des parents – District 5 **(P)**

Membres représentant le personnel :

M. Ghislain Rheault, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
Mme Claudine Robert, représentante des directions d'établissement **(P)**
M. Ugo Martin, représentant du personnel enseignant **(P)**
Mme Vickie Jutras, représentante du personnel professionnel **(P)**
Mme Nancy Robitaille, représentante du personnel de soutien **(P)**
M. Yves Hébert, représentant du personnel d'encadrement **(P)**
(Sans droit de vote)

Membres représentant la communauté :

Mme Isabelle Meilleur, personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines **(P)**
M. Bernard Gagnon, personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles **(P)**
M. Sébastien Leblanc, personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel **(P)**
M. Bernard Gauthier, personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires **(P)**
Mme Ève Grandmont, personne âgée de 18 à 35 ans **(P)**

PRÉSENCES : 15
ABSENCES : 0
TOTAL : 15

SONT AUSSI PRÉSENTS

Mme Maude TRÉPANIER Directrice générale par intérim
M. Normand PAGE Secrétaire général et directeur du Service des communications

Ouverture de la séance à 19 h 30.

Initiales
de la présidente

1. **MOT DE BIENVENUE**

2. **VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

On confirme que la procédure de convocation à la présente séance ordinaire a été respectée, par la convocation des membres du conseil et la transmission des documents afférents.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Point de l'agenda de consentement

4. **PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE**

5. **RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES**

6. **AGENDA DE CONSENTEMENT**

6.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal suivant :

- Séance ordinaire du 26 août 2025 (No 49)

6.2 État des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

7. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

7.1 Mandat de négociation de l'Entente locale visant le personnel enseignant
7.2 Actualisation du plan d'action PEVR
7.3 Modification au guide d'application de la Politique de remboursement des frais reliés à la fonction SRH-PRO-02

8. **DOSSIERS DE DISCUSSION, D'ANALYSE ET D'INFORMATION**

8.1 Rapport des comités

8.1.1 Rapport du comité de gouvernance et d'éthique
8.1.2 Rapport du comité de vérification
8.1.3 Rapport du comité des ressources humaines
8.1.4 Rapport du comité consultatif du transport

9. **PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX**

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 16 décembre 2025, 18h00
9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 16 décembre 2025, 19h30

Levée de la séance

ÉVALUATION DE LA RENCONTRE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION UNIQUEMENT

Initiales
de la présidente

RÉSOLUTION CA : 3090 / 2025

Il est proposé par Mme Karen Lamothe et appuyé par Mme Isabelle Meilleur d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE À LA DISPOSITION DE L'ASSISTANCE

5. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES CHÊNES

Mme Maude Trépanier aborde des éléments suivants lors de la présentation de son rapport :

1. **Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite**
2. **Suivi des chantiers en cours et des dossiers courants**
3. **Situations particulières**
4. **Rôle de porte-parole**
5. **Rencontres/Comités**

1. Mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite :

- Atelier du travail lors du CCG (Comité consultatif de gestion) le 16 septembre
  - Validation du potentiel d'impact de chaque action proposée
- Atelier de travail lors du CERÉ (Comité d'engagement pour la réussite des élèves) le 18 septembre
- Présentation de l'actualisation du plan d'action pour 25-26 au CA du 28 octobre

2. Suivi des chantiers en cours et dossiers courants

- Déploiement de l'outil de suivi des ETC (équivalent à temps complet)
- Visite de l'école Lefebvre
- Opération du 30 septembre (déclaration de la clientèle)
- Animation d'un atelier sur le profil de sortie de l'élève avec les représentants syndicaux
- Entrevue pour le poste de direction adjointe en formation professionnelle
- Banque de relève
  - Phase de recrutement avec des ambassadrices et ambassadeurs
- **Marconi - Modulaire Sainte-Marie et Notre-Dame-du-Rosaire - Sainte-Jeanne-d'Arc :** Les travaux sont en phase de finalisation : mise en service, ajustements et correction des déficiences.
- **Orée des Bois :** Les travaux d'agrandissement de l'école L'Orée-des-Bois progressent bien, et la majorité des travaux extérieurs devraient être terminés d'ici décembre.
- **St-Édouard :** Finalisation de la maçonnerie et des travaux intérieurs en cours. La rentrée est prévue pour janvier.

3. Situations particulières

- Sortie médiatique concernant le plafond des ETC
- Suivi de la mesure 16034
- Retrait des autobus Lion
- Prise de contact avec la ministre Sonia Lebel
- Retrait de l'application HOPHOP (enjeu de sécurité des données)
- Situation des attroupements des élèves sur l'heure du dîner dans les installations de la ville ou autres
  - Rencontre avec les représentants de la ville et la SQ à venir

Initiales
de la présidente

4. **Rôle de porte-parole**

- Rencontre avec le DG de la ville
- Rencontre avec le DG de Drummond économique
- Rencontres avec le député Schneeberger
  - ETC
  - Présentation du PQI 26-36
- Rencontres avec le député André Lamontagne
  - Présentation du PQI 26-36

5. **Rencontres/Comités**

- Rencontres
  - CCG (16 septembre et 21 octobre)
  - Rencontre préparation aux négociations avec les transporteurs
  - Rencontre avec le MEQ concernant la mesure 16034
  - Rencontre avec le SAE (Service aux entreprises)
  - Rencontre avec Johanne Lachapelle concernant l'incubateur technologique et entrepreneurial
  - Rencontre du CERÉ avec l'INÉE
  - Rencontre COP DG pallier 1
  - Rencontre avec le ME pour le PNÉ et participation à la conférence de presse à Shawinigan
  - Forum DG
  - Table des DG-DGA 04-17

- Participation à des comités :
  - CA de la TRECQ (table régionale éducation Centre du QC)
  - CÉE (commission d'études et d'expertise) gouvernance et gestion
  - Table de concertation Montérégie/Estrie déploiement des tableaux de bord
  - PHARE CDC Drummond
  - CA de l'ADGSQ
  - Consortium Formation Énergie
    - Comité gouvernance
    - Comité exécutif

6. AGENDA DE CONSENTEMENT

6.1 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SUIVANT:

- Séance ordinaire du 26 août 2025 (No 49)

6.2 ÉTAT DES TAXES SCOLAIRES IMPAYÉES RELATIF À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES (Service des ressources financières)

En vertu de l'article 340 de la L.I.P., le conseil d'administration doit approuver l'état des taxes scolaires impayées.

Cet état sera transmis au secrétaire-trésorier de la municipalité concernée afin de compléter les informations nécessaires pour procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

RÉSOLUTION CA : 3091 / 2025

CONSIDÉRANT que toute action en recouvrement de la taxe scolaire contre un propriétaire se prescrit trois ans à partir de son exigibilité ;

CONSIDÉRANT que la liste déposée permet d'entamer les mesures de recouvrement.

Initiales
de la présidente

Il est proposé par M. Bernard Gauthier et appuyé par Mme Nancy Robitaille :

- D'approuver l'état des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur proposition de M. Bernard Gauthier appuyé par Mme Nancy Robitaille il est résolu d'adopter sous le numéro de **résolution CA 3091 / 2025,** les items à l'agenda de consentement :

- Séance ordinaire du 26 août 2025 (No 49)
- État des taxes scolaires impayées relatif à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes

7. DOSSIERS DE DÉCISION

7.1 MANDAT DE NÉGOCIATION DE L'ENTENTE LOCALE VISANT LE PERSONNEL ENSEIGNANT (Service des ressources humaines)

L'entente locale visant certaines conditions de travail du personnel enseignant du Centre de services scolaire des chênes a été modifiée pour la dernière fois le 24 mai 2012. Depuis, des négociations ont eu lieu en 2017-2018 mais n'ont pas abouties à une entente. Au sens de l'article 59 de la Loi sur le régime de négociation, dans cette éventualité, les matières locales en vigueur continuent de s'appliquer.

Par ailleurs, l'article 60 de la Loi sur le régime de négociation, stipule que les parties locales peuvent, en tout temps, négocier et agréer le remplacement, la modification, l'addition ou l'abrogation d'une stipulation de la convention collective.

Le 6 juin 2025, le gouvernement sanctionnait la Loi 23 sur la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteur public et parapublic.

Cette Loi viendra modifier, à terme, de façon importante la négociation locale, en rapatriant la plupart des objets de négociation au niveau national. D'ici là, des mesures transitoires sont prévues :

Négociations des matières locales incluant les arrangements locaux qui ne sont pas expirés au 6 juin 2025
Ces stipulations peuvent être négociées par les parties locales jusqu'au 180e jour précédant la date d'expiration des conventions collectives soit le 2 octobre 2027, et ce, selon le régime antérieur de négociation (Loi 37) (art. 147).

Expiration des stipulations négociées localement
Les stipulations locales négociées avant le 6 juin 2025 expirent le 31 mars 2028, comme les stipulations nationales (art. 146).

Prévalence
Si les stipulations négociées localement sont inconciliables avec les stipulations nationales, ces dernières prévalent (art. 149).

Initiales
de la présidente

Dans cette optique, le Service des ressources humaines et le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville ont convenu de proposer à leurs instances respectives, le souhait de procéder à la mise à jour des textes locaux, à l'introduction de textes d'ententes déjà en vigueur et à la mise en conformité aux lois et règlements adoptés depuis 2012.

Notamment en raison de l'entrée en vigueur de la Loi 23 et de ses conséquences sur la négociation locale, les parties n'ont pas convenu de discuter de nouveaux textes et souhaitent uniquement procéder dans le cadre d'une « mise à jour » négociée.

Conformément au Règlement de délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes, il revient au Conseil d'administration de *« Déterminer les mandats pour les négociations des conventions collectives locales, les arrangements locaux (...)* ».

C'est dans cette optique qu'est sollicité le Conseil d'administration afin de donner le mandat au Service des ressources humaines, d'amorcer les discussions avec les représentants syndicaux dans le but de convenir des textes de l'Entente locale mis à jour.

RÉSOLUTION CA : 3092 / 2025

CONSIDÉRANT l'Entente locale convenue entre le Centre de services scolaire des Chênes et le Syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville en vigueur depuis le 24 mai 2012 ;

CONSIDÉRANT les modifications législatives et ententes entre les parties qui prévalent depuis ;

CONSIDÉRANT que l'article 60 de la *Loi sur le régime de négociation*, stipule que les parties locales peuvent, en tout temps, négocier et agréer le remplacement, la modification, l'addition ou l'abrogation d'une stipulation de la convention collective ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'application de l'article 57 de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (RLRQ, chapitre R-8.2) et à l'occasion de chaque négociation de l'entente nationale, les parties nationales définissent les matières sur lesquelles portent les stipulations négociées et agréées à l'échelle locale ou régionale ;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur de la Loi 23 modifiant la négociation et la détermination des conditions de travail requérant une coordination nationale notamment dans les secteur public et parapublic ;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de procéder la mise à jour des textes locaux, à l'introduction de textes d'ententes déjà en vigueur et à la mise en conformité aux lois et règlements adoptés depuis 2012 ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire des Chênes conférant au Conseil d'administration le pouvoir de déterminer les mandats pour la négociation des ententes locales et des arrangements locaux.

Initiales
de la présidente

Il est proposé par M. Ghislain Rheault et appuyé par M. Bernard Gagnon :

- De donner au Service des ressources humaines le mandat de négociation de l'Entente locale et de faire un suivi périodique de l'évolution des discussions auprès du Comité des ressources humaines, étant entendu que des potentielles modifications doivent faire l'objet d'une décision par le Conseil d'administration.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 ACTUALISATION DU PLAN D'ACTION DU PLAN D'ENGAGEMENT VERS LA RÉUSSITE 2023-2027 (Direction générale)

Le projet de loi 105 du gouvernement du Québec, adopté à l'automne 2016, a modifié la *Loi sur l'instruction publique* pour y introduire le *Plan d'engagement vers la réussite* ainsi que le Comité d'engagement pour la réussite des élèves.

Le PEVR du centre de services scolaire se veut en cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère. Pour nous, il importe que ce plan d'engagement soit porteur de sens. Il s'agit d'associer les forces du milieu, de se sentir partie prenante de ce projet collectif. La contribution de chacun et de chacune peut faire une réelle différence.

Élaboré en collaboration avec l'ensemble des acteurs du milieu et proposé par le comité d'engagement pour la réussite des élèves (CERÉ), le PEVR a été adopté en juin 2023 par le conseil d'administration.

Afin de faire vivre ce plan d'engagement vers la réussite et que tous les acteurs contribuent collectivement à l'atteinte des cibles fixées, un plan de mise en œuvre a été adopté en octobre 2023 couvrant la période complète du PEVR (2023 à 2027) qui prévoit notamment qu'un plan d'action soit élaboré et révisé annuellement.

RÉSOLUTION CA : 3093 / 2025

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que chaque centre de services scolaire doit se doter d'un Plan d'engagement vers la réussite cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du Ministère ;

CONSIDÉRANT que sa période doit s'harmoniser avec celle du plan stratégique du Ministère, conformément aux modalités prescrites ;

CONSIDÉRANT les travaux menés par le Comité d'engagement pour la réussite des élèves afin d'élaborer et de proposer au centre de services scolaire un Plan d'engagement vers la réussite, conformément à l'article 209.1 de la LIP ;

CONSIDÉRANT les mandats du comité d'engagement pour la réussite des élèves précisés à l'article 193.7 LIP nous y retrouvons, entre autres, que le comité a pour rôle d'analyser les résultats des élèves et de formuler des recommandations au centre de services scolaire sur l'application du plan d'engagement vers la réussite approuvé par le centre de services scolaire ;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT qu'un plan de mise en œuvre a été adopté en octobre 2023 couvrant la période complète du PEVR (2023 à 2027) ;

CONSIDÉRANT que le plan d'action découlant du plan de mise en œuvre doit être revu annuellement ;

CONSIDÉRANT l'atelier de travail réalisé avec les directions d'établissement et les cadres de services lors du comité consultatif de gestion du 16 septembre 2025 visant l'actualisation du plan d'action ;

CONSIDÉRANT les travaux menés par le comité d'engagement pour la réussite des élèves, lors de la rencontre du 18 septembre 2025 portant sur l'actualisation du plan d'action.

Il est proposé par Mme Vickie Jutras et appuyé par Mme Claudine Robert :

- D'approuver le plan d'action 2025-2026 tel proposé par le comité d'engagement pour la réussite.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 MODIFICATION AU GUIDE D'APPLICATION DE LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS RELIÉS À LA FONCTION SRH-PRO-02 (Service des ressources humaines)

Le *Guide d'application de la Politique de remboursement des dépenses reliées à la fonction* (SRH-PRO-02) prévoit notamment les taux de remboursements relatifs à certaines dépenses.

Alors que les taux de remboursement du kilométrage admissible ont fait l'objet, à travers les années, de bonifications liées notamment à l'augmentation des coûts de l'essence et de l'entretien des véhicules, aucune majoration n'a été appliquée aux taux relatifs au remboursement des frais de repas ou à l'allocation prévue pour le transport de matériel et ce, depuis 2010.

En 2024-2025, le Service des ressources humaines a été interpellé à ce sujet, notamment par les instances syndicales et dans le cadre des travaux d'un comité du Service des technologies de l'information relativement aux conditions de travail de ce secteur.

Suivant les résultats d'une analyse de différentes organisations comparables, le Service des ressources humaines souhaite proposer une majoration des taux pour ces éléments.

Budgétairement, la vaste majorité des dépenses supplémentaires potentielles sera absorbé par les budgets des comités paritaires prévues aux conventions collectives.

RÉSOLUTION CA : 3094 / 2025

CONSIDÉRANT le Règlement de délégation de pouvoirs du CSS des Chênes ;

CONSIDÉRANT la Politique de remboursement des dépenses reliées à la fonction (SRH-POL-02) et son guide d'application (SRH-PRO-02) ;

Initiales
de la présidente

CONSIDÉRANT que les tarifs maxima pour le remboursement des frais de repas n'ont pas été révisés depuis 2010 ;

CONSIDÉRANT que le montant d'allocation pour le transport de matériel n'a subi aucune modification depuis 2010 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation constatée des frais individuels reliés aux frais de repas et de transport ;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources humaines suite à une analyse des taux accordés par des organisations comparables ;

CONSIDÉRANT le souhait des administrateurs du Conseil d'administration de revoir ce guide d'application aux trois ans.

Il est proposé par Mme Isabelle Meilleur et appuyé par M. Ugo Martin :

- D'approuver la modification des taux de remboursements au guide d'application de la Politique de remboursement des dépenses reliées à la fonction, tel que présenté ci-dessous :

    - Frais de repas : Les frais de chacun des repas pris au cours d'une journée sont remboursés selon les tarifs maxima suivants : Déjeuner : ~~15,00~~ 20,00$ Diner : ~~20,00$~~ 25,00$ Souper : ~~30,00$~~ 35,00$ Pour trois (3) repas pris dans une journée, les montants sont cumulatifs, transférables, jusqu'à un maximum de ~~65,00$~~ 20,00$, sauf si déjà prévus dans les coûts d'inscription de l'activité.

    - Allocation pour transport de matériel : Le personnel visé par cette allocation reçoit un montant forfaitaire annuel de ~~400,00$~~ 600,00$ pour une personne travaillant toute l'année à temps plein. Cette annualité est répartie sur chacune des paies de la personne visée et ajustée en cas d'absence de celle-ci et en fonction du temps travaillé et/ou du pourcentage de tâche.

La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. DOSSIERS DE DÉCISION

8.1 RAPPORT DES COMITÉS

8.1.1 RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

N/A

8.1.2 RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

N/A

Initiales
de la présidente

8.1.3 RAPPORT DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

N/A

8.1.4 RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF DU TRANSPORT

Mme Karen Lamothe résume les points abordés lors de la rencontre du comité. Elle parle notamment de la consultation de la politique du transport. Politique qui sera adoptée à la séance de décembre.

9 PROCHAINES RENCONTRES ET PROCHAINS TRAVAUX

9.1 Prochain atelier :
Mardi, 16 décembre 2025, 18 h 00

9.2 Prochaine séance du Conseil :
Mardi, 16 décembre 2025, 19 h 30

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Ugo Martin appuyé par M. Bernard Gauthier de lever la séance ordinaire du conseil à 20 h 10.

Le secrétaire général, La présidente,

Normand Page **Annie Boileau**